

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/100

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

Objet : Participation au financement de l'étude intermodalité de la gare de Nexon.

Exposé :

La Communauté de communes a formalisé, via son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté le 15 février 2022, sa stratégie de lutte et d'adaptation au changement climatique. Le plan d'actions comprend un axe stratégique autour du transport et des mobilités, avec notamment une action (TR3.0) visant à prendre part au développement de l'offre de transports en commun, notamment ferroviaire, et à la dynamisation des gares, comme lieu d'intermodalité.

Elle est également co-signataire avec la Région Nouvelle Aquitaine du Contrat Opérationnel de Mobilité, établi à l'échelle de la Chataigneraie Limousine, qui prévoit d'engager une réflexion sur l'usage et l'aménagement des gares au sein du bassin de mobilité.

D'autre part, dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (convention d'adhésion du 30 juin 2021), la Communauté de communes a défini, en partenariat avec les Communes de Nexon et Châlus, des orientations et un programme d'actions en faveur de la revitalisation des centralités de territoire, inscrit dans la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 27 février 2023. Le plan d'actions prévoit une action « ES1 Nexon – Développer les fonctionnalités, services et intermodalité de la gare de Nexon » sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Nexon.

La Gare de Nexon constitue un atout pour la mobilité durable des habitants du territoire. Cette action vise à aménager l'extérieur de la gare afin de favoriser son usage par les différents modes de déplacement et son intermodalité. Il s'agira de valoriser l'attractivité de la gare au service de l'attractivité de Nexon et de son bassin de vie.

La réalisation de cette action implique une mission d'étude visant à définir l'aménagement et les équipements nouveaux les mieux adaptés pour favoriser la fréquentation de la gare de Nexon en proposant des améliorations aux conditions d'accès à la gare et de l'intermodalité sur le site de Felle-ci. Le prestataire retenu devra apporter l'ensemble des éléments permettant l'entrée en phase de réalisation à savoir un projet détaillé des aménagements et équipements retenus.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20241217-D2024-100-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2024

La Commune de Nexon, maitre d'ouvrage de cette étude, a délibéré en faveur de l'engagement de cette étude (Délibération en date du 21 novembre 2024 du Conseil municipal de Nexon portant sur l'étude intermodalité de la gare de Nexon).

Le coût de cette étude pourrait s'élever à 26 549 € HT. Elle pourrait bénéficier de financement à hauteur de 80% de la Banque des Territoires au titre du budget spécifique Petites Villes de Demain dont le Conseil Départemental assure la programmation et de la Région Nouvelle Aquitaine, au titre des Pôles d'échanges multimodaux.

Il est proposé que la Communauté de communes, au titre de l'atteinte des objectifs de mobilités durables inscrits à son PCAET et dans le cadre du programme de l'ORT (PVD), participe au financement de cette étude à hauteur de 50% du montant restant à charge de la commune de Nexon, subventions déduites.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la prise en charge de 50% du solde après subventions du coût d'étude Intermodalité gare de Nexon ;
- **Autorise** le versement d'un fond de concours à la Commune de Nexon maitre d'ouvrage de l'étude ;
- **Autorise** le Président à signer et prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

